

Conseil communautaire du 13 Novembre 2020

DELIBERATION N° 2020-CC-9S-DAJA-66

MISE À JOUR DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET CYCLES DE L'EAU

L'An Deux Mille Vingt, le Vendredi 13 du mois de Novembre à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni par visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc – Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane - MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette – CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - BARBIN Teddy Olivier - BEAUPERTHUY Emmerly - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia – GRANDISSON Mariane - M. HOTIN Michel Eloi - Mmes HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - KANCEL EPOUSE MURAT Marguerite Ephreme – LAPTES Sylvia – M. LATCHOUMANIN Eric - Mmes MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette – PAULON Nina Valentine - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUERES Yves - SOLVET Patrick.

EXCUSES : MM. CHATEAUBON Hugues (Procuration à BAPTISTE Francs) - GALVANI Lucien (Procuration à MANDRET Mariette) – LUTIN David Laurent (Procuration à CORNET Cédric) - Mme VIROLAN Jocelyne Albert (Procuration à RAMOUTAR Olivia).

ABSENTS : MM. PIERRE-JUSTIN Patrice – BERNIER Laurent - FRAIR Jules Joël - KANCEL Jacques, Lucien .

Madame SINIVASSIN Nicole ayant été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 33

Conseillers représentés : 4

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-22 et L.5211-1;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L243-1 ;

Vu la loi du 17 décembre 2019 n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n°2020-CC-7S-DA-59 relative à la modification de la délibération n°2020-CC-6S-DA-47 sur la constitution et composition des commissions thématiques de la CARL;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant;

Considérant que des commissions peuvent être formées afin d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

Considérant qu'un acte réglementaire ou un acte non réglementaire non créateur de droits peut, pour tout motif et sans condition de délai, être modifié ou abrogé sous réserve, le cas échéant, de l'édiction de mesures transitoires ;

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Les commissions thématiques sont chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions peuvent être créées tout au long du mandat des conseillers communautaires.

Par une délibération n°2020-CC-7S-DA-59 en date du 13 octobre 2020, il a été désigné les membres des commissions thématiques. Cependant, une erreur matérielle a été constatée dans la composition de la commission thématique « Environnement, cadre de vie et cycles de l'eau ». En effet, il convient de remplacer Mme Muguette DAJARDIN par Mme Myriam BROSIUS.

Il est donc proposé » au conseil communautaire de procéder à la mise à jour de la composition de la commission « Environnement, cadre de vie et cycles de l'eau ».

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,


Par 36 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 1 ne prenant pas part au vote, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE

Article 1^{er} : De modifier l'article 2 « 5- Environnement, cadre de vie et cycles de l'eau » comme suit :

Commission Environnement, cadre de vie et cycles de l'eau
Président : Cédric CORNET
Wennie MOLIA
Nanouchka LOUIS
David LUTIN
Emmery BEAUPERTHUY
Eric LATCHOUMANIN
Marianne GRANDISSON
Bernard PANCREL
Myriam BROSIUS

**Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant**

Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
Affiché le 
ID : 971-200041507-20201113-2020CC9SDAJA66-DE

Article 2 : D'autoriser la participation des conseillers municipaux des communes membres.

Article 3 : D'inviter Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT**


Cédric CORNET